

# Championnats d'été Open des Maîtres d'Ile-de-France



**3 et 4 mai 2025**

**A confirmer**

**VOIR DATES D'ENGAGEMENT SUR EXTRANAT.FR**

- **Bassin de 50 mètres**
- **Programme (C0 non autorisés)**

1 <sup>ère</sup> réunion SAMEDI 25 mai OP 9h30	3 <sup>ème</sup> réunion DIMANCHE 26 mai OP 7h45
800 NL Dames 400 NL Messieurs 200 Dos Dames et Messieurs 50 Brasse Dames et Messieurs Relais 4x 50 NL Mixtes	800 NL Messieurs 400 NL Dames 50 Papillon Dames et Messieurs 200 Brasse Dames et Messieurs 100 Dos Dames et Messieurs Relais 4x 50 4N Mixtes
2 <sup>ème</sup> réunion SAMEDI 25 mai OP 13h30	4 <sup>ème</sup> réunion DIMANCHE 26 mai OP 13h30
200 4N Dames et Messieurs 100 NL Dames et Messieurs 50 Dos Dames et Messieurs 200 Papillon Dames et Messieurs 50 NL Dames et Messieurs 100 Brasse Dames et Messieurs Relais 4x 50 NL Dames et Messieurs	400 4N Dames et Messieurs 200 NL Dames et Messieurs 100 Papillon Dames et Messieurs

**NB : Mixte = 2 dames et 2 messieurs**

## ■ **Règlement sportif**

Conformément aux règles World Aquatics et de la FFN, il n'y aura qu'un **seul départ**

Il n'y aura aucun temps limite d'engagement pour l'ensemble des épreuves.

Chaque nageur pourra participer à autant d'épreuves qu'il le souhaite. Le cas échéant, en fonction de la durée des réunions et des possibilités d'accueil de la piscine, le nombre des séries pourra être limité. La sélection se fera par ordre d'arrivée des engagements.

Pour les relais, en cas de changement d'un ou plusieurs nageurs, les relais devront rester dans la même catégorie d'âge et d'épreuve correspondant aux engagements. Si cela n'est pas le cas, ils seront hors classement. Les séries seront constituées en fonction des temps d'engagement.

Les compétiteurs devront respecter le règlement intérieur de l'établissement. A défaut, le nageur ou la nageuse ne pourra pas participer à l'épreuve pour laquelle il ou elle est engagé(e).

- **Modalités d'engagement** : voir les *dispositions réglementaires communes à toutes les compétitions régionales sur le règlement Natation course LIFN*.

Les clubs devront engager leurs compétiteurs sur [extranat.fr](http://extranat.fr).

Les compétiteurs devront obligatoirement être licenciés à la date du dépôt des engagements.

Les engagements et les forfaits sont soumis aux dispositions générales du règlement natation course de la LIFN : le règlement financier se fera automatiquement sur l'avance sur engagements pour les clubs d'Ile-de-France.

Pour les clubs hors Ile-de-France, le règlement se fera par l'envoi d'un chèque à l'ordre de la Ligue Ile-de-France de Natation au 163 boulevard Mortier 75020 Paris ou par un virement bancaire (envoi de RIB par e-mail sur demande).

Les forfaits non déclarés avant le **29 avril à 17h** seront considérés comme forfaits non déclarés.

En cas de forfait, aucun certificat médical ne sera pris en compte.

- **Droits d'engagements**

Les droits d'engagement sont mentionnés dans les dispositions réglementaires communes du règlement Natation course.

- **Officiels**

1 officiel par club à partir de 5 nageurs engagés et pour chaque journée. A défaut, une amende sera appliquée selon le règlement de la LIF. Un nageur engagé ne pourra plus être officiel dans la réunion dans laquelle il est engagé.

- **Récompenses**

Récompenses aux 6 meilleurs nageurs et 6 meilleures nageuses de chaque épreuve individuelle, classés à la table de cotation majorée des coefficients de vieillissements (soit 204 médailles). Les 3 premiers relais aux points seront récompensés.